

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

o o o o o o

**OBJET : N° 11**

**Demandes de dérogation au repos dominical formulées par le Centre Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard, Kiabi, Sport 2000, Action, Norauto**

**date de convocation :**  
25 novembre 2022

**date d'affichage :**  
25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Christine GARNIER, **Maire**

Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoints au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. Pascal ODOT	à	M. Cyril PICARD
M. Jacky GERARD	à	M. Marc NUSBAUM
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Aude FROMENT	à	Mme Christine GARNIER
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Carine FROGER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	M. Florian BOIVERT
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Latifa DJELOUAH

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Acacia GAROU

**Objet n°11 : Demandes de dérogation au repos dominical formulées par le Centre Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard, Kiabi, Sport 2000, Action, Norauto**

**VU** la loi n°2015-990 du 6 août 2015,

**VU** le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 à L3132-27-1,

**VU** les demandes de dérogation au repos dominical effectuées par le Centre Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard, Kiabi, Sport 2000, Norauto,

**VU** les avis émis par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressées dans le cadre de la consultation préalable engagée en application de l'article R.3132-21 du code du travail,

**VU** l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » du 22 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que l'achat au détail d'aliments et d'articles pour animaux de compagnie, de chaussures, produits d'entretien, maroquinerie, bonneterie, de vêtements et accessoires, de produits de beauté et parfumerie, d'articles de bazar, arts de la table, droguerie, équipements du foyer, jeux, jouets, d'articles d'optique, de services de télécommunication, de service de réparation de chaussures et d'articles en cuir, de petite horlogerie, de téléphonie mobile, de produits surgelés, d'entretien et de réparation de véhicules est devenu une activité familiale qui entraîne une fréquentation élevée des magasins de ce type en fin de semaine et que de ce fait, la fermeture le dimanche des magasins de ces secteurs d'activités serait préjudiciable aux consommateurs et particulièrement aux familles,

**CONSIDERANT** que les branches commerciales dont il s'agit n'auront pas épuisé au titre de l'année 2022 le contingent annuel de dimanches fixé par l'article L.3132-26 précité ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme NUNES, conseillère municipale chargée du commerce local, marché et emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable aux demandes de dérogation à la règle du repos dominical pour les magasins situés sur le territoire communal pour les dimanches et les branches commerciales suivants :

Mois	Date
Janvier	15.22
Juin	25
Juillet	02
Septembre	03.10
Novembre	26
Décembre	03.10.17.24.31
<b>Total</b>	<b>12</b>

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire



  
Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

  
Acacia GAROU